

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 septembre 2025

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 10:03 heures sous la présidence de Monsieur Bruno Holthof, président du conseil d'administration.

2. Constitution du bureau

Le président nomme Eric Nys comme secrétaire de l'assemblée et désigne Madame Cynthia Favre d'Echallens et Monsieur Tanguy du Monceau comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.

3. Vérifications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés et des associations

- Sur le site internet de la Société depuis le 22 août 2025
- Dans l'Echo du 22 août 2025
- Dans De Tijd du 22 août 2025
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 22 août 2025
- Par courrier ou par courrier électronique, adressé le 22 août 2025 aux actionnaires nominatifs et aux administrateurs.

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 22 Août 2025 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 7:129 du Code des sociétés et des associations:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour une proposition de décision,
- Le formulaire de procuration,
- Le formulaire de participation,
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation,
- La politique de rémunération soumise au vote de l'assemblée,
- Le profil des administrateurs dont la candidature est proposée.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations soit par courrier électronique soit sur papier.

Composition de l'assemblée

La liste des actionnaires, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 221 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 30.953.162 actions donnant droit chacune à une voix, soit 69,54% du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre les administrateurs présents et les porteurs de procurations.

Admission à l'assemblée

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires se sont conformés aux statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Quorum - Droit de vote – Majorité

Compte tenu du fait qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

4. Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Modifications de la politique de rémunération.
Proposition de décision: approuver les modifications à la politique de rémunération établie conformément à l'article 7:89/1 du Code des sociétés et des associations. La version révisée, soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire, est disponible sur le site web de la société [www.financiere-tubize.be].
2. Conseil d'administration - Nominations.
 - a) *Proposition de décision:* approuver, avec effet immédiat, la confirmation de la cooptation de Madame Carinne Brouillon en qualité d'administratrice, intervenue par décision du conseil d'administration en date du 6 juin 2025, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029.
 - b) *Proposition de décision:* constater que Madame Carinne Brouillon est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Madame Carinne Brouillon.
 - c) *Proposition de décision:* approuver, avec effet immédiat, la confirmation de la cooptation de Madame Iris Löw-Friedrich, en qualité d'administratrice, intervenue par décision du conseil d'administration en date du 6 juin 2025, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029.

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande que dispense soit faite de la lecture des documents mis à disposition des actionnaires.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 18 septembre 2025.

Aucune question n'a été reçue par écrit.

Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

Délibérations - Votes

Le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal.

5. Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de finaliser le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé et sera signé, ainsi que le résultat des votes et la liste des présences, dès que possible, par les membres du bureau. Il demande à l'assemblée d'en dispenser la lecture.

6. Levée de la séance

Le président lève la séance à 10:46.

Bruxelles, le 24 septembre 2025

Bruno Holthof,
Président

Eric Nys,
Secrétaire

Cynthia Favre d'Echallens,
Scrutateur

Tanguy du Monceau,
Scrutateur